

Au programme

- > court métrage Comment l'état d'Israël a vu le jour
- > film documentaire Objector
- > intervention de Molly Stuart, la réalisatrice
- > entretien avec Joëlle Luisier, responsable de formation chez Amnesty



Le film et sa thématique

Objector

de Molly Stuart

Etats-Unis, 2019, 75', vostf



On appelle objecteur ou objectrice de conscience celui ou celle qui, en raison de ses convictions, refuse d'accomplir le service militaire obligatoire.

En Israël, tous les enfants grandissent en sachant, qu'une fois adulte, ils-elles devront servir leur patrie. Le service militaire, d'une durée de deux ans pour les filles et trois ans pour les garçons, est obligatoire dès l'âge de 18 ans.

Tsahal, l'armée d'Israël, est considérée par le gouvernement comme la seule solution de défense face aux Palestiniens. Omniprésente elle est même l'un des piliers de la société. Dans les gares, les bus, les centres commerciaux, le long des plages ou dans les files d'attente des fast-food, il y a partout des soldats, hommes et femmes, vêtus en kaki et l'arme en bandouillère.

Dans ce contexte, une partie de la jeunesse israélienne revendique une approche pacifique du conflit, refuse de devenir soldat-e et de servir dans les territoires palestiniens occupés. Les prises de position de ces «refuzniks» sont lourdes de sens et de conséquences : souvent rejeté-es par la société, leurs ami-es et leur famille, une large partie d'entre eux-elles sont envoyé-es à la prison militaire.

Malgré cela, de plus en plus de jeunes rejoignent ces mouvements pacifiques, comme Mesarvot (pluriel féminin pour «nous refusons» en hébreu) dont fait partie la protagoniste du film.

Atalya, 19 ans, que la réalisatrice suit pendant plusieurs mois tout au long de son processus d'objectrice de conscience, incarne, à travers ses revendications, l'engagement d'une jeunesse qui ose dire non avec l'espoir d'un changement.

1



Quelques repères historiques

Les objecteurs de conscience et le service civil en Suisse

En Suisse, seuls les hommes ont l'obligation de faire le service militaire. Les femmes peuvent se porter volontaires pour l'accomplir.

L'objection de conscience remonte au XVI^e siècle, mais ce n'est qu'en 1927 que le Code pénal militaire distingue l'objection de la désertion, sans pour autant la dépénaliser.

L'exécution de la peine est allégée à partir de 1950, l'emprisonnement se fait dans un cadre civil et les peines infamantes sont abandonnées. Les nombre d'objecteurs augmente à partir des années 1960 mais il faut attendre 1990 pour qu'une révision du Code pénal militaire décriminalise le refus de servir. Les objecteurs sont désormais astreints à des travaux civils.

De 1968 à 1996, le refus d'accomplir le service militaire a un caractère illicite. Pendant cette période, plus de 12'000 jeunes Suisses sont condamnés en raison de leur objection de conscience et la grande majorité d'entre eux séjournent en prison.

La loi sur le service civil entre en vigueur en 1996. Les objecteurs de conscience doivent exécuter un service civil de remplacement dont la durée est une fois et demie plus longue que le service militaire. Depuis cette date, la Suisse compte un nombre toujours plus important de civilistes.

Israël - Palestine : repères historiques

1947, l'ONU décide le partage de la Palestine entre un État juif et un État arabe.

1948, proclamation de l'État d'Israël, rejeté par les pays arabes.

1949, la Palestine est divisée en trois secteurs attribués à l'Égypte, à la Jordanie et à Israël.

1967, Israël remporte la guerre des Six Jours face à l'Égypte, la Jordanie et la Syrie et occupe La Cisjordanie, la bande de Gaza et Jérusalem-Est.

1973, la guerre du Kippour oppose l'Égypte et la Syrie qui attaquent Israël par surprise dans le Sinaï et le Golan.

26 mars 1979, signature du premier traité de paix israélo-arabe.

1980, l'État d'Israël proclame Jérusalem comme sa capitale, décision considérée comme une violation du droit par la communauté internationale.

1987, l'implantation de colonies de peuplement juif dans les territoires occupés de Gaza et Cisjordanie, déclenche la première Intifada, la «guerre des pierres».

1988, l'OLP proclame la création d'un État indépendant en Palestine.

Entre 2000 et 2005, les affrontements font 5580 morts, dont 4458 Palestiniens et 1045 Israéliens. Dès 2002, les autorités israéliennes érigent un mur à l'intérieur de la ligne de séparation, invoquant une mesure de sécurité face aux attentats palestiniens.

Depuis 2007 Israël lance régulièrement des opérations militaires contre Gaza et déploie son système de défense anti missile Dôme de fer.

Depuis fin 2016 de nouvelles colonies de peuplement ont vu le jour en Cisjordanie, bien que ces implantations soient régulièrement condamnées par le Conseil de sécurité de l'ONU.

Liens Internet

(liens interactifs - cliquer pour ouvrir la page web)

Sur le film

- Site officiel du film (en anglais)

Sur les objecteurs-trices de conscience en Israël

- Refuser Solidarity Network (en anglais)
- Mesarvot (en anglais)

Sur les mouvements de paix et l'engagement

- Engagé-e pour la justice - Amnesty International
- Jeunes Paix et Sécurité - UNFPA

En Suisse

- Vingt ans de service civil en histoires - CIVI